



# FICHE MÉMO

## Les jeux d'argent et de hasard

- ▶ On parle de jeux de hasard et d'argent pour : les casinos physiques et en ligne, les jeux de grattage et de loterie, les courses hippiques, les paris sportifs.
- ▶ Le speed-trading et les cryptomonnaies recouvrent les mêmes mécanismes que les jeux d'argent précédemment cités.
- ▶ Les jeux d'argent et de hasard sont addictogènes car les résultats sont immédiats. Le caractère addictif est renforcé par l'illusion de contrôle du joueur.
- ▶ Le gain reste la principale motivation du joueur. Un joueur pathologique aura toujours l'illusion de « se refaire ».
- ▶ Le risque financier n'est pas le seul risque d'un usage excessif des jeux de hasard et d'argent : troubles du sommeil, stress, regrets et culpabilité, désinvestissement des relations sociales, dégradation de l'hygiène de vie, ...
- ▶ D'après une étude de l'OFDT en 2019, les Français jouent moins de manière générale mais misent davantage. Les chiffres des études de l'OFDT montrent une augmentation des jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs, casinos en ligne, ...)
- ▶ Selon une étude de l'OFDT de 2021, 60 % de Français de plus de 18 ans ont joué à un jeu d'argent et de hasard au cours de l'année. 27 % de jeunes de 17 ans déclarent avoir joué à un jeu d'argent et de hasard au cours de l'année selon les données Escapad de 2022.

## Signes d'alerte

Les signes d'alerte d'un usage excessif des jeux d'argent et de hasard/du jeu pathologique : Une mise financière de plus en plus importante ; un isolement social ; modification du comportement : agressivité, culpabilité ; un discours axé sur l'envie de se refaire ; un temps passé sur les jeux de plus en plus importants.

Un joueur excessif et/ou pathologique peut se retrouver dans le déni de sa pratique.



## Ressources d'aides

- ▶ Il existe une ligne d'écoute pour les joueurs excessifs : Joueurs Infos Service au 09.74.75.13.13, appel anonyme non surtaxé, 7j/7 de 8h à 2h
- ▶ Le joueur peut entreprendre une démarche d'Interdiction Volontaire de Jeu (IVJ) accessible sur le site de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux). Le joueur sera ainsi interdit d'entrer dans un casino, d'accéder aux sites de jeux en ligne agréés par l'ANJ et d'accéder aux jeux de la FDJ et du PMU réalisés avec un compte joueur pendant une période de 3 ans minimum. L'IVJ est un dispositif nationale.
- ▶ La Limitation Volontaire d'Accès (LVA) concerne les casinos physiques et permet de réguler le nombre de visites mensuelles au sein du groupe avec lequel le joueur a contractualisé cette LVA.
- ▶ L'ensemble des démarches de limitation et d'interdiction doivent être volontaires et venir du joueur lui-même.
- ▶ Il est possible d'autoévaluer sa pratique du jeu sur le site internet Evalujeu proposé par l'ANJ ou via le questionnaire ICJE (Indice Canadien du Jeu Excessif) disponible sur la plateforme Addict'Aide.

## Réglementation

- ◀ L'ensemble des jeux d'argent et de hasard sont interdits aux personnes mineures
- ◀ L'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) réglemente et contrôle l'ensemble des opérateurs de jeux agréés.
- ◀ Les opérateurs de jeux ne sont pas autorisés à axer leur communication sur une promesse d'ascension sociale ni de gains faciles.
- ◀ Une vigilance accrue doit être apportée concernant les investissements en cryptomonnaies ou copy trading via les réseaux sociaux d'influenceurs

